

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
Séance du 21 novembre 2025

L'an Deux Mille vingt-cinq et le vingt et un novembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 14 novembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Approbation du programme d'activités et du budget prévisionnel du Cinéma pour 2026.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Dominique CARLOTTI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Virgile CAVALLI, Michel COLONNA, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER, Lydia WARTON.

PROCURATIONS : Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Ange LARI à Alain FAGGIANI, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Paul-Marie BARTOLI.

ABSENTS : Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 17 novembre 2025,

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Théâtre de Propriano, dans le cadre de sa politique culturelle, a mis en place un programme d'activités cinématographiques qui se décompose comme suit :

1- Le Ciné-Club

Cette opération a pour objectifs essentiels la diffusion :

- d'œuvres possédant d'incontestables qualités, mais n'ayant pas obtenu l'audience qu'elle méritait ;
- d'œuvres de Recherche et Découverte, c'est-à-dire ayant un caractère de recherche ou de nouveauté dans le domaine cinématographique ;
- d'œuvres reflétant la vie de pays dont la production cinématographique est assez peu diffusée;
- d'œuvres de reprise présentant un intérêt artistique ou historique, et notamment considérée comme des « classiques de l'écran » ;
- d'œuvres de courte durée, tendant à renouveler l'art cinématographique ;
- des œuvres récentes ayant concilié les exigences de la critique et la faveur du public et pouvant être considérées comme apportant une contribution notable à l'art cinématographique ;
- des œuvres cinématographiques d'amateurs présentant un caractère exceptionnel.

2- Les opérations « Ecoles et cinéma » et les diffusions spécifiques

Permettra aux enfants des grandes sections maternelles et du cours moyens accompagnés de leur instituteur de voir trois à six films, choisis pour leur qualité et leur exemplarité dans le patrimoine photographique en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale.

De plus, des séances particulières sur certaines thématiques arrêtées d'un commun accord avec les enseignants continueront de faire l'objet d'une diffusion particulière.

3- Les opérations en langue Corse

Opération Cinémascola, avant premières en collaboration avec l'Association Fiura Mossa, la Cinémathèque de Corse, ViaStella, le pôle tournage de la Collectivité de Corse ...

4- Institution dédiée au cinéma et aux images

Des cycles thématiques, des événements tels sont toujours l'ambition du théâtre pour les années à venir.

5- Institution d'apprentissage du cinéma

L'éducation à l'image en diversifiant l'offre de diffusion pour les scolaires notamment.

6- Programmation pour les Centres de Loisirs

Le Cinéma de Propriano proposera aux enfants fréquentant les centres de loisirs de voir les films sur grand écran lors de séances spécialement organisées pour eux.

Délibération du Conseil Municipal du : 21 novembre 2025 (SUITE)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget prévisionnel d'activités du Cinéma pour 2026 est le suivant :

<u>Exercice</u>	<u>Mouvements réels</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
2026	Fonctionnement	111 257 €	111 257 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le prévisionnel d'activités du Cinéma pour 2026 et le budget afférent.
- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès de la Collectivité de Corse, la subvention correspondante.
- **DIT** que les recettes et les dépenses relatives au Cinéma seront prévues au Budget Primitif de la Ville pour les exercices concernés.

La présente délibération est adoptée par 25 voix Pour, 0 voix Contre.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Télétransmission de l'acte, le : 24.11.2025

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 24.11.2025

Fait à PROPRIANO, le 21 novembre 2025

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance



Elisabeth TABERNER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20251121-2025-083-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2025

